

ÉNERGIE VERTE

« Sol'AIR »



**Compensation solaire pour
climatisation de confort**

ÉNERGIE VERTE « Sol'AIR »



LE PRINCIPE

Les climatiseurs d'agrément font désormais l'objet de contraintes légales en ce qui concerne leur source d'alimentation. Cette dernière doit être d'origine renouvelable. Des alternatives existent toutefois.

La loi fribourgeoise sur l'énergie (art. 16, al. 3, LEn) impose de nouvelles règles aux entreprises ou particuliers disposant d'installations de production de froid (nouvelles ou assainies) améliorant le confort de l'exploitation de leur bâtiment. En effet, ils ont pour obligation de les alimenter exclusivement par de l'énergie renouvelable produite sur le site (par exemple solaire photovoltaïque).

Si, pour des raisons techniques, l'installation d'un système de production d'énergie renouvelable n'est pas réalisable sur le site en question, une compensation par une production d'énergie équivalente réalisée au moyen d'une installation solaire implantée dans le Canton de Fribourg est possible.

LES AVANTAGES

Energie verte et locale

- Le certificat solaire de Gruyère Energie garantit une électricité renouvelable provenant d'installations photovoltaïques de la région.

Simplicité

- Fractionné en tranches de 500 kWh, «Sol'AIR» permet une meilleure gestion des coûts étant donné la prise en compte des besoins effectifs.

Précision

- Le nombre de tranches est calculé en fonction du niveau de puissance et de la durée d'utilisation de l'installation de production de froid.

NOTRE OFFRE

Le produit «Sol'AIR» permet de répondre à l'exigence d'être alimenté en énergie renouvelable (art. 16, al. 3, LEn)

Un montant supplémentaire est ajouté au tarif d'électricité de base. Vendu par tranche de 500 kWh, ce dernier permet de couvrir sans effort la consommation des climatiseurs par des certificats solaires fribourgeois. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.



CONTACT

T +41 26 919 23 23 | F +41 26 919 23 25
office@gruyere-energie.ch
www.gruyere-energie.ch

